



Communiqué de presse

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers, en partenariat avec l'AdRHess, l'AFDS et le CCAH, lance le guide « **JAMAIS SEUL.E.S – Aidants familiaux : concilier vie pro vie perso** »

Paris, le 30 mai 2018 _ A l'occasion de la Paris Healthcare Week, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH), en partenariat avec l'Association pour le Développement des Ressources humaines dans les établissements sanitaires et sociaux (adRHess), l'Association française des Directeurs des soins (AFDS) et le Comité national Coordination Action Handicap (CCA) lance le guide « **JAMAIS SEUL.E.S – Aidants familiaux : concilier vie pro vie perso** » qui traduit l'engagement commun de la MNH et de ses partenaires en faveur du handicap.

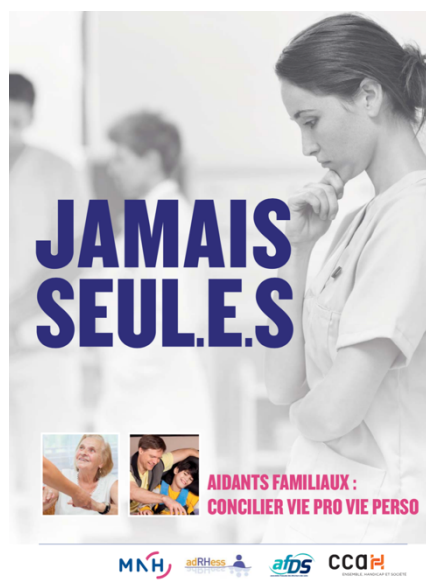
L'élaboration du guide « **JAMAIS SEUL.E.S – Aidants familiaux : concilier vie pro vie perso** », édité conjointement par l'adRHess, l'AFDS, le CCAH et la MNH constitue une nouvelle initiative qui témoigne de leur implication et leur engagement commun à destination des agents hospitaliers aidants.

Le guide s'inscrit dans une démarche de sensibilisation sur un sujet de société. Sa diffusion témoigne de l'intérêt porté par les auteurs aux problématiques concernant les établissements et les personnels et de leur volonté de les accompagner pour mieux les appréhender.

En effet, la conciliation de la vie professionnelle / vie privée est une réalité pour les professionnels concernés ; elle est « primordiale » à prendre en considération par les employeurs.

Le fruit de ce travail commun concrétise l'ambition de mettre à disposition des DRH et managers de la Fonction publique hospitalière **une brochure de référence** utile afin de mieux communiquer sur la thématique traitée. Le guide s'adresse également aux agents hospitaliers pour contribuer à leur bien-être dans leur vie professionnelle.

Le guide, tiré à 5 000 exemplaires, est mis à disposition des professionnels de la santé. Il est également téléchargeable gratuitement sur www.mnh-mag.fr





De gauche à droite :

Hubert Garrigue-Guyonnaud Vice-Président de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers

Jean-Marie Barbot, Président de l'adRHess

Stéphane Michaud, Président de l'AFDS

Philippe Béranger, Responsable des partenariats et de la communication au CCAH

A PROPOS DE LA MNH

La **Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des professionnels de la santé et du social (MNH)** est née le 1er février 1960 de la volonté des hospitaliers de couvrir solidairement leurs besoins de protection en santé. En près de 60 ans d'existence, elle est devenue le **partenaire de référence des acteurs de la santé et du social** en tant que spécialiste de la couverture complémentaire santé et de la prévoyance des hospitaliers. La Mutuelle Nationale des Hospitaliers est aujourd'hui **la première mutuelle du monde de la santé**.

Pionnière, innovante et solidaire, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers propose aujourd'hui **des garanties santé adaptées et évolutives, de la prévoyance, des produits d'assurance auto et habitation, des prestations de prévention, des services, des conseils** pour aider ses adhérents à financer leurs projets.

La mutuelle met en place des actions et des prestations pour **prévenir les risques sanitaires et sociaux** concernant la personne et en réparer les conséquences. Elle agit pour **améliorer les conditions et les parcours de vie de ses adhérents**, en protégeant l'enfance, la famille, les personnes âgées ou handicapées.

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers accorde une **attention constante aux personnes les plus démunies pour favoriser le bien-être et la cohésion sociale** de l'ensemble de ses adhérents et de leur famille. Pour mener à bien sa politique pour une solidarité active, un service plus proche et prendre en compte les besoins de ses adhérents, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers est présente, sur le terrain grâce à un réseau d'attachés commerciaux, de conseillers mutualistes, d'élus bénévoles et de correspondants.

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers, forte de ses valeurs et de ses racines a décidé de ne pas subir son environnement et de rester maîtresse de son avenir et de sa destinée en créant, en 2013, MNH GROUPE. Le Groupe propose **des solutions personnalisées à l'ensemble des acteurs du monde de la santé**. La Mutuelle Nationale des Hospitaliers donne du sens à son projet autour d'une communauté forgée à partir de son identité de professionnels de la santé et autour d'intérêts communs portés par une stratégie affinitaire.

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers compte près de 600 000 adhérents et protège aujourd'hui près d'1 million de bénéficiaires, professionnels de la santé et ayants-droit.

En savoir plus sur la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) : www.mnh.fr

A PROPOS DE L'ADRHESS

Depuis sa création en 1993, l'ADRHESS a su mettre en avant les questionnements et les défis liés à l'évolution de la fonction RH profondément transformée par les réformes successives de l'hôpital et de la fonction publique. L'ADRHESS est devenue aujourd'hui une association reconnue, regroupant de nombreux professionnels RH (ex : DRH) et des managers hospitaliers.

Par son action et ses prises de position, l'ADRHESS affirme l'importance de la dimension humaine du management et des principes de respect, d'équité et de progrès qui doivent constituer le socle de la GRH hospitalière.

A l'écoute des préoccupations de terrain et attachée à la performance sociale, l'ADRHESS entend promouvoir une GRH moderne sachant concilier les besoins collectifs et les attentes individuelles.

Suivez l'actualité de l'ADRHESS sur : www.adrhess.com

A PROPOS DE L'AFDS

L'Association Française des Directeurs des Soins est une association professionnelle composée de 420 adhérents sur 780 Directeurs des soins en activité (soit plus de 50%).

L'AFDS a pour objet de **promouvoir le statut et la fonction des Directeurs des soins**, ainsi que les activités de soins, l'enseignement des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

A ce titre, l'association favorise la formation et la recherche (Trophées AFDS remis à des élèves Directeurs des soins pour la qualité de leur mémoire de fin d'études).

Elle souhaite également **féderer** les Directeurs des soins dans l'exercice de leur fonction et rassembler, structurer la réflexion des acteurs du service de soins.

Fortement représentative, **elle participe activement aux réflexions** initiées par les tutelles : groupes de travail, contributions écrites : LMD, Gouvernance des IFSI, Pacte de confiance, Grande conférence de Santé, QVT, GHT, etc.

Depuis quelques années, l'AFDS a su créer des liens de partenariats avec l'ANAP, la FHF, l'EHESP ou encore l'ADRHESS et participe à des congrès.

L'AFDS organise tous les ans des Journées d'études. Durant trois jours, les Directeurs des soins mais aussi les Cadres de santé, les Cadres supérieurs de santé ainsi que les Directeurs d'hôpital assistent à des conférences traitant de problématiques touchant le système de santé. Ces journées d'étude ont lieu la première semaine d'octobre.

Suivez l'actualité de l'AFDS : AFDS_Officiel

www.directeurdesoins-afds.com

A PROPOS DU CCAH

Association reconnue d'utilité publique, le Comité national Coordination Action Handicap (CCAH) réunit tous les groupes de protection sociale, des acteurs mutualistes, des entreprises et les associations nationales du handicap. Il rassemble leurs énergies, leurs connaissances et leurs ressources au profit de la construction d'une société inclusive et participative pour que chaque personne en situation de handicap trouve enfin la place qui lui revient.

En 2018, les membres du CCAH ont subventionné des projets permettant d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées pour plus de 19 millions d'euros.

Au côté de ses adhérents, le CCAH cofinance des projets, conçoit et anime des programmes de formation, apporte conseil et expertise, partage ses connaissances et diffuse des bonnes pratiques.

www.ccah.f

CONTACTS MÉDIA

MNH

Jérôme Aubé
Tél. 06 29 82 76 55
presse@mnhgroup.com

ADRHESS

Secrétariat adRHess
Tél. 01 57 02 20 21
adrhess@chicreteil.fr

AFDS

Stéphane Michaud
Tél. 05.49.78.24.50
afds.secretariat@ch-niort.fr

CCAH

Philippe Berranger
Tél. 06 47 76 38 29
philippe.berranger@ccah.fr